

GVM — GUIDE VERS LE MONDE

Accompagnement en mobilité internationale – Conditions générales – une division d'EGAR BUSINESS SARL U

Société : EGAR BUSINESS SARL U — GVM (Guide Vers le Monde)

RCCM : TG-LFW-01-2026-B13-02300

Numéro d'Identification Fiscale (NIF) : 1002140281

Capital social : 1 000 000 FCFA

Gérant d'EGAR BUSINESS SARL U, fondateur de GVM : M. ATIOTBE Komlan (Romain)

Contact : +228 91 97 49 18 / +228 99 99 65 79 — gvm@egarbusiness.com

1. Objet du service

GVM — Guide Vers le Monde, une division d'EGAR BUSINESS SARL U, fournit un accompagnement en mobilité internationale, une aide au recrutement et un accompagnement des démarches pour les personnes souhaitant travailler, étudier ou développer un projet professionnel à l'étranger.

L'objectif du service est d'évaluer le profil du candidat, d'identifier les parcours potentiellement adaptés et de fournir un accompagnement professionnel dans le cadre convenu du service.

Le service ne constitue pas une garantie d'emploi, d'obtention de visa, d'obtention de titre de séjour ou de succès migratoire.

Les décisions finales relatives à l'emploi, aux visas, aux titres de séjour et aux demandes d'immigration relèvent des employeurs et des autorités gouvernementales ou d'immigration compétentes.

2. Frais d'ouverture de dossier — 50 €

La première étape est l'ouverture du dossier du candidat.

Frais d'ouverture de dossier : 50 €

Ces frais couvrent l'évaluation professionnelle initiale et la préparation du dossier du candidat.

Après paiement et réception des informations et documents requis, GVM peut fournir :

- Une évaluation détaillée du profil du candidat
- L'identification des points forts et des points à améliorer
- Des recommandations préliminaires de destination et de parcours
- Une estimation budgétaire du projet
- L'identification des principaux documents requis
- Un plan d'action personnalisé
- Des recommandations stratégiques pour les étapes suivantes

Les frais d'ouverture de dossier de 50 € constituent des frais de prestation professionnelle, distincts des frais officiels (gouvernement, ambassade, visa, médicaux, voyage ou autres frais tiers).

3. Accompagnement complet – 500 €

Lorsque le candidat décide de poursuivre avec l'accompagnement complet, les frais de prestation professionnelle sont :

Accompagnement complet : 500 €

Ce service peut inclure, selon le parcours choisi par le candidat :

- Examen et organisation détaillés des documents
- Accompagnement du CV et du profil professionnel
- Aide à la recherche d'emploi et au recrutement
- Identification des opportunités d'emploi potentiellement pertinentes
- Accompagnement dans les candidatures
- Orientation concernant les démarches administratives requises
- Aide à la préparation des documents pour les étapes concernées
- Suivi et communication concernant la procédure convenue
- Accompagnement stratégique jusqu'à la fin du cadre convenu de l'accompagnement

Les prestations exactes fournies peuvent varier selon le profil du candidat, le pays de destination, la profession et la procédure.

4. Total des honoraires professionnels GVM

Les honoraires professionnels standards sont donc :

Ouverture de dossier : 50 €

Accompagnement complet : 500 €

Total des honoraires professionnels GVM : 550 € (TVA non applicable – régime réel sans TVA)

Les 550 € représentent les services professionnels et l'accompagnement de GVM.

Ce montant ne représente pas le coût total du voyage, de l'obtention d'un visa, de l'obtention d'un titre de séjour ou de l'installation à l'étranger.

5. Frais personnels et frais tiers

Le candidat est responsable des frais personnels et officiels non inclus dans les honoraires professionnels de GVM. Selon la procédure, ceux-ci peuvent inclure :

-
- Frais gouvernementaux ou de demande de visa
 - Frais de titre de séjour ou de permis de travail
 - Frais consulaires ou d'ambassade
 - Examens médicaux
 - Tests de langue
 - Évaluation ou reconnaissance de diplôme
 - Traductions certifiées
 - Légalisation ou certification de documents
 - Extraits de casier judiciaire
 - Assurance voyage, le cas échéant
 - Billets d'avion
 - Transport
 - Hébergement
 - Frais de relocalisation et d'installation
 - Autres frais officiels ou de tiers

Dans la mesure du possible, GVM informera le candidat des coûts supplémentaires connus ou anticipés avant l'étape concernée de la procédure.

6. Aucune garantie d'emploi ou de visa

GVM ne garantit pas :

- Une offre d'emploi
- Un contrat de travail
- Un salaire déterminé
- Un visa
- Un permis de travail
- Un titre de séjour
- La résidence permanente
- L'approbation de l'immigration
- Un délai de traitement précis

Les décisions de recrutement demeurent sous le contrôle des employeurs, des partenaires de recrutement et des autorités compétentes.

Les décisions relatives aux visas et à l'immigration relèvent exclusivement de l'autorité des gouvernements ou des autorités d'immigration concernées.

GVM s'engage à fournir un accompagnement professionnel dans le cadre convenu, mais ne peut contrôler les décisions prises par des tiers.

7. Opportunités de recrutement et d'emploi

Toute opportunité d'emploi présentée à un candidat doit être comprise comme une opportunité soumise au processus de recrutement de l'employeur.

Un candidat peut être amené à :

- Soumettre des documents supplémentaires
- Se présenter à un entretien
- Passer une évaluation
- Satisfaire aux exigences linguistiques
- Satisfaire aux exigences professionnelles ou réglementaires
- Satisfaire aux exigences d'immigration

Le candidat doit fournir des informations véridiques et exactes tout au long du processus de recrutement et d'immigration.

8. Responsabilités du candidat

Le candidat s'engage à :

- Fournir des informations exactes et complètes
- Soumettre des documents authentiques
- Informer GVM de tout changement affectant la demande
- Répondre dans des délais raisonnables
- Coopérer aux demandes de documents supplémentaires
- Se présenter aux entretiens, tests ou rendez-vous lorsque requis
- Respecter les instructions des employeurs et des autorités compétentes
- Payer directement les frais officiels et de tiers lorsque requis
- Informer GVM de tout refus de visa antérieur, problème d'immigration ou question juridique/administrative pertinente

La fourniture d'informations fausses, incomplètes ou frauduleuses peut entraîner la suspension ou la résiliation de l'accompagnement.

9. Politique de remboursement

Les frais d'ouverture de dossier de 50 € sont versés en contrepartie de services d'évaluation professionnelle et d'ouverture de dossier déjà rendus ou engagés, et ne sont donc pas automatiquement remboursables.

Les frais d'accompagnement de 500 € couvrent des services professionnels et un accompagnement, et non l'achat d'un contrat de travail ou d'un visa garanti.

Par conséquent, l'absence de contrat de travail, un refus de visa, un changement de situation personnelle, un changement de politique migratoire ou une décision d'un employeur ne crée pas automatiquement de droit à remboursement.

Tout remboursement, crédit ou ajustement exceptionnel doit être expressément convenu par écrit par EGAR BUSINESS SARL U.

Les frais officiels ou paiements à des tiers effectués directement auprès des gouvernements, ambassades, organismes de test, prestataires médicaux, compagnies aériennes ou autres prestataires sont soumis aux politiques de remboursement de ces organismes et ne sont pas contrôlés par GVM.

10. Changements des conditions d'immigration ou de recrutement

Les conditions d'immigration, du marché du travail et de recrutement peuvent évoluer au cours d'un projet.

Si un parcours devient indisponible, restreint ou inadapté en raison d'un changement de législation, de politique gouvernementale, d'exigences de l'employeur ou d'autres circonstances externes, GVM peut réévaluer la stratégie du candidat et recommander un autre parcours adapté, dans la mesure du possible.

De tels changements ne constituent pas un manquement à la prestation du service professionnel.

11. Confidentialité et données personnelles

Les informations et documents fournis par le candidat seront traités aux fins d'évaluation, de préparation et de gestion du projet de mobilité internationale ou de recrutement du candidat.

Le candidat autorise GVM, lorsque cela est nécessaire pour la procédure convenue, à utiliser les informations pertinentes pour communiquer avec des employeurs potentiels, des partenaires de recrutement, des institutions ou des prestataires de services compétents.

GVM ne divulguera pas sciemment d'informations personnelles à des fins non liées sans l'autorisation du candidat, sauf lorsque la divulgation est requise par la loi ou nécessaire à la prestation du service convenu.

12. Communication

Les principaux canaux de communication peuvent inclure :

- WhatsApp
- E-mail
- Téléphone
- Autres canaux de communication convenus avec le candidat

Le candidat est responsable de fournir un numéro de téléphone et une adresse e-mail valides et accessibles.

Les délais de réponse peuvent varier selon la complexité du dossier, les réponses des employeurs, les démarches administratives et les délais de traitement des tiers.

13. Acceptation des conditions

Avant d'effectuer le paiement de l'accompagnement complet, le candidat est invité à lire attentivement les présentes conditions et à poser toute question utile.

Le paiement et la confirmation du service indiquent que le candidat a reçu et compris les conditions générales applicables au service professionnel convenu.

Lorsqu'un accord écrit spécifique est établi pour un projet particulier de recrutement ou de mobilité, cet accord précise l'étendue exacte des services et les conditions spécifiques applicables au candidat.

14. Précision importante

Le rôle de GVM est de fournir un accompagnement professionnel, une aide au recrutement et une assistance à la mobilité internationale.

GVM ne vend pas de visas ni d'approbations d'immigration.

Aucun paiement ne doit être compris comme le paiement d'un emploi, d'un visa ou d'un résultat migratoire garanti.

Toutes les décisions officielles gouvernementales et migratoires demeurent hors du contrôle de GVM.